



REGLEMENT 2026 « COURIR POUR UN ENFANT »

1. La **36ème édition** de l'épreuve pédestre "Courir pour un Enfant", organisée au profit des personnes polyhandicapées de l'Association Marie-Hélène—Home Nathalie, aura lieu le **Dimanche 20 Septembre 2026** à Gouvville au Home Nathalie (tous les bénéfices seront reversés à l'association).

2. Programme :

9h30 Course 400 mètres non classée pour les enfants nés de 2018 à 2020 (éveil athlétique) / GRATUIT

9h40 Course 1000 mètres pour les enfants nés en 2016 et 2017 (poussins) / 3 €

10h00 Départ commun des trails découverte de 8,2 km / 10€ (+ 3€ sur place), et de 15,3 km / 15€ (+ 3€ sur place) pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2011 pour le 8,2 km, et 2009 pour le 15,3 km (épreuves comptant pour le challenge bitume 27)

10h05 Trail découverte 3 km jeunes nés de 2012 à 2015 (benjamins et minimes) / 3 € + Marche Nordique chronométrée de 8,2 km / 10€ pour les licenciés et non licenciés nés jusqu'en 2011 + « randonnées » pour tout public non classée / 5 € avec 2 parcours possible : un parcours « 100% route » adapté pour les fauteuils/personnes en situation de handicap de 7,7 km, ou un parcours « 100% nature » de 8,5 km (non praticable aux poussettes et fauteuils)

3. Les classements seront effectués de la façon suivante :

- Classement scratch individuel des 2 courses homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3ème (coupes ou lots).
- Classement par catégorie des 2 épreuves adultes homme et femme avec attribution de coupe (ou lot) au premier de chaque catégorie (récompenses non cumulables avec le classement scratch) pour les séniors et Masters H/F 1er des catégories suivantes : Sénior, M0, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10 + Lot aux 3 premiers G/F des courses enfants/poussins (1000 mètres) et jeunes/benjamins et minimes (3 km).
- Classement scratch individuel Marche Nordique homme et femme avec attribution de récompenses jusqu'au 3ème + Coupe Harmonie Mutuelle pour le club le plus représenté.

4. Le retrait des dossards s'effectuera sur présentation d'une pièce d'identité.

5. Les participants seront informés au moment du départ de leurs obligations du respect des consignes du code de la route et de respect de l'environnement (parcours non neutralisé à la circulation et empruntant partiellement des domaines privés). Les chiens non tenus en laisse ne sont pas autorisés dans les parties boisées.

6. Les inscriptions à l'avance s'effectuent impérativement avec le paiement, et chaque participant aux épreuves classées (courses/marche nordique chronométrée) doit fournir à l'organisation une photocopie d'une licence sportive délivrée par la FFA en cours de validité, ou la présentation du **Parcours Prévention Santé (PPS)** – <https://pps.athle.fr> en cours de validité à la date de la compétition.
7. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le contenu des épreuves au dernier moment en fonction des conditions climatiques ou des impératifs d'obligations à la préservation de la sécurité des personnes. (Sans remboursement des engagements déjà perçus).
8. L'organisation se réserve le droit de diffusion et de publication de toutes images.
9. Les épreuves de trail 8,2 et 15,3 km s'effectuent en autonomie complète (pas de ravitaillement sur le parcours).
10. Les épreuves adultes seront balisées de différentes couleurs en fonction des parcours. Toute erreur de parcours avérée ne pourra prétendre à classement et récompense.
11. Les participants sont tenus de porter assistance ou de prévenir les secours en cas de besoin (signaleur le plus proche). Les courses « nature » obligent au respect de l'environnement, notamment par une interdiction totale de jeter quelques déchets que ce soit. Tout contrevenant sera disqualifié.
12. Un coureur ou vélo serre-file fermera la course de chaque épreuve Trail (1000m- 3 km - 8,2 km - 15,3 km et Marche Nordique)
13. Des signaleurs sont disposés pour chaque intersection des différents parcours (traversée de route et orientation nécessaire).
14. L'Association Marie-Hélène a souscrit une assurance auprès de la MAÏF couvrant la manifestation et les bénévoles.
15. L'assistance médicale de la manifestation sera assurée par l'Association des Sauveteurs Secouristes Risle Charentonne (ASSRC 27).
16. Une signalisation préventive composée de panneaux mis à disposition par la commune de Mesnils-sur-Iton sera implantée en amont de Gouville des deux côtés à l'entrée de la commune, ainsi qu'au niveau des voiries faisant l'objet d'arrêté municipal et des indications préfectorales.
17. Une trentaine de bénévoles sont affectés pour l'ensemble des besoins d'organisation en plus des signaleurs (inscriptions, gestion, arrivées, animation, sécurité/secours...). Un organigramme détaillé accompagné d'une fiche de poste relative aux affectations sera adressé à chaque bénévole.
18. La remise des récompenses aura lieu à l'issue de l'élaboration des classements (fin des épreuves adultes), au niveau du podium, les "personnalités" seront sollicités (représentants des partenaires...).
19. Parking à 400 mètres du départ et de l'arrivée.
20. Mise à disposition d'une consigne pour les sacs au départ
21. Toute inscription induit l'acceptation de ce règlement et chaque participant s'engage à respecter les mesures sanitaires et le protocole en vigueur le jour de la course.